

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-30
Référence Nomenclature n°3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions foncières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la Commune,

Considérant l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2022, en cela avec une signature de l'acte de cession en 2022 tel ci-après rapporté :

| Désignation | Localisation | Surface | Identité du cédant | Condition de l'acquisition | Objet de l'acquisition | Montant |
|-------------|-------------------|--------------------|--|----------------------------|---|--------------|
| AT 270 | 2 Rue de la Loire | 152 m ² | Mme Louissette Josette PEYVEL et Mme Elisabeth Marie MARTIGNIAT | Préemption | Immeuble à usage professionnel et d'habitation comportant 5 appartements, un local à usage commercial et un garage. | 90.000,00 € |
| AT 272 | 4 Rue de la Loire | 293 m ² | Mme Louissette Josette PEYVEL, M. Bertrand Gabriel CARTAL, Mme Hélène Laure CARTAL, M. Rémi Nicolas CARTAL et M. Julien Thierry CARTAL | Préemption | Immeuble à usage professionnel, commercial et d'habitation avec terrain attenant. | 120.000,00 € |

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-30
Référence Nomenclature n°3.1

Considérant l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2022, en cela avec une signature de l'acte de cession en 2022 tel ci-après rapporté :

| Désignation | Localisation | Surface | Identité du cessionnaire | Condition de la cession | Objet de la cession | Montant (hors frais de notaire) |
|-------------|---------------------------------|---------------------|--|-------------------------|---------------------|---------------------------------|
| AM 178 | 48 Chemin des Prés - Côte Chard | 1004 m ² | M. Bayram Fatih AKCI et Mme Hulya AKCI | Amiable | Terrain nu | 80.320,00 € |

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte du bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions de la Ville de Firminy, et d'annexer ce bilan au compte administratif correspondant,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

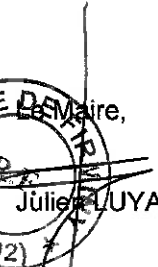
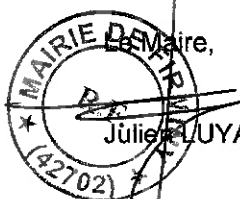
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents et prenant part au vote,

26 voix Pour,
6 Abstentions (Liste Ensemble Pour Firminy),

- **PREND** acte du bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions de la Ville de Firminy,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Julie LUYA


Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

Bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions foncières

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Nombre de membres présents : | 30 |
| Nombre de pouvoirs : | 2 |
| Nombre de membres absents : | 1 |
| Nombre de votants : | 32 |

